

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE PUISSALICON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2014**

**Etaient présents** : MM FARENC Michel – FERRE Gérard - MAERTEN Valérie BLANCOU Hubert – CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre – LELONG Eric TOUZET Christophe – BUFFIN VILLEBRUN Christine – GARCIA Anne-Marie DUBEAU Michelle.

**Absents excusés** : MM MATHIEU Marjorie (pouvoir à Maerten) - CRITG Stéphane (pouvoir à Clavel) - ROUFFIAC Jean-Louis - LORENTE Gaspard (pouvoir à Dubeau).

**Secrétaire de séance** : VILLEBRUN Christine.

Ouverture de la séance : 19 H

**Ordre du jour**

**Renouvellement contrat de groupe risques statutaires agents Ircantec  
avec le Centre de Gestion**  
**Convention assistance technique assainissement collectif avec le Département**  
**Primes et indemnités personnel communal 2014**  
**Franchise sinistre portail endommagé d'un administré**  
**Intervenants Réforme des rythmes scolaires**  
**Ordinateurs écoles**  
**Réhabilitation collective des 650 fusillés de la guerre 1914/1918**  
**Questions et informations diverses**

*Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2014 à l'unanimité des présents.*

**I Renouvellement contrat de groupe risques statutaires agents Ircantec avec le Centre de Gestion :**

Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL.

Conditions début de contrat : 0.90 % avec franchise de 15 jours sur maladie ordinaire.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 0.95 %

Le Conseil Municipal délibère et décide d'accepter cette proposition, le contrat est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le régime du contrat est par capitalisation, l'adhésion est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

*Approuvé à l'unanimité.*

**II Convention assistance technique assainissement collectif avec le Département :**

Le Conseil Municipal délibère et décide de conclure une convention avec le Département relative à l'assistance technique de l'assainissement collectif, pour un montant de 0.70 € par habitant à savoir 861 € pour l'année 2014 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

*Approuvé à l'unanimité.*

**III Primes et indemnités du personnel 2014 :**

Le conseil municipal décide l'attribution pour l'année 2014 de la prime de fonctions et de résultats à l'Attaché territorial exerçant les fonctions de Secrétaire de Mairie (catégorie A) et l'indemnité d'administration et de technicité à tous les autres agents de la commune (catégorie C).

**Les C.A.E. et le Contrat d'avenir :**

Le conseil municipal décide l'attribution de chèques « cadeaux ».

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **IV Franchise sinistre portail endommagé d'un administré :**

Le Conseil Municipal délibère et décide le remboursement de la somme de 173 € représentant le montant de la franchise du sinistre d'un administré.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **V Intervenants réforme des rythmes scolaires :**

Le Conseil Municipal délibère et décide de conclure une convention avec Madame Christine Bessot pour ses interventions, pendant l'année scolaire, et autorise Monsieur le Maire à la signer. Quant à Madame Simono, si sa demande d'auto-entreprise est reconnue, une convention sera également signée. Dans le cas contraire, le conseil précise que Monsieur le Maire prendra un arrêté pour formaliser ce contrat.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **VI Ordinateurs Ecoles :**

Pour 12 ordinateurs.

Le Conseil Municipal délibère, se prononce sur la location de 12 ordinateurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **VII Réhabilitation collective des 650 fusillés de la guerre 1914/1918 :**

Le Président du groupe Victor Hugo des Libres Penseurs de l'Hérault demande au conseil municipal de prendre une délibération ou de former un vœu qui sera adressé au Président de la République pour la réhabilitation des 650 fusillés pour l'exemple.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **VIII Questions et informations diverses :**

- Lettre de Mr Stefanini, Directeur de l'Agence Départementale des routes concernant la suppression des ralentisseurs.
- Intervention d'Eric Lelong, concernant le bois de chauffage ; la commune de Magalas paie 45 € la stère. Se rapprocher de la commune de Magalas.
- Intervention de Valérie Maerten, concernant un couple de personnes âgées seul, propose de l'aider s'il a un souci.
- Intervention d'Hubert Blancou concernant l'appareil anti-chutes. Voir aide financière en vue de la proposer à des personnes âgées dans le besoin.  
Signalement des personnes en précarité.

**Fin de la séance : 20 H 40**